

Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Encaissement et réaffectation de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie s'est vu attribuer diverses subventions qu'il convient d'encaisser et de réaffecter.

I - Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Franche-Comté) :

** Travaux de réaménagement de certaines salles du musée :*

Différents travaux de réaménagement et rénovation sont entrepris depuis 1997 dans les salles ouvertes au public. Ces travaux ont concerné en particulier la salle d'expositions temporaires située au sous-sol du musée, avec la remise en peinture, l'installation de vitrines, l'acquisition d'appareils d'humidification et de déshumidification permettant la maintenance d'un climat conforme aux normes de conservation en vigueur.

Ces travaux représentent un coût total de 216 000 F.

Une subvention de la DRAC Franche-Comté d'un montant de 108 000 F (50 % du montant total) est attribuée pour ce programme d'aménagement.

Cette subvention devra être encaissée en recettes sur l'imputation 90.234.1321.00509 code service 52000 - Participation de l'Etat pour 36 000 F et 92.234.74718.52010 pour 72 000 F, et réaffectée en dépenses sur l'imputation 90.234.2316.509 (restauration d'oeuvres d'art) code service 52000 pour 36 000 F et sur l'imputation 92.234 / 6068 (autres fournitures) code service 52010 pour 72 000 F.

** Travaux de restauration d'oeuvres d'art :*

Une première subvention de 29 670 F a été attribuée pour les travaux suivants :

- ° M.F. Racine pour «la Montée au Calvaire» d'après Rubens : 7 236 F
- ° P. Mandron pour «Joyeuse compagnie» de Codde : 6 994,80 F
- ° P. Mandron pour «Choc de cavaliers» de Meulener : 5 065,20 F
- ° C. Gouton pour une oeuvre de Van de Venne : 11 457 F
- ° C. Gouton pour «Joyeuse Compagnie» de Codde : 9 045 F
- ° C. Gouton pour «Choc de Cavalerie» de Meulener : 8 442 F
- ° C. Gouton pour «Paysans devant une chaumière» de Wynants : 11 095,20 F

Total de la dépense pour ces travaux : 59 335,20 F.

Cette subvention de 29 670 F (soit 50 % du montant des travaux) devra être encaissée en recettes sur l'imputation 90.234 / article 1321.00509 (participation de l'Etat) et réaffectée en dépenses sur le 90.234 / article 2316.00509 (travaux de restauration) code service 52000.

Une seconde subvention de 61 080 F est accordée pour les travaux suivants :

- ° M.F. Racine 2 campagnes de restauration sur place : 40 757,96 F
- ° A. Belcourt pour «Deux jeunes phoques sur un rivage» de De Vos : 14 472 F
- ° A. Jarry pour «Scène de Naufrage» de Peeters : 8 442 F
- ° P. Vergez pour «Troupeau de moutons» de Van der Meer : 5 547,60 F
- ° N. Houdelinckx pour «Paysage avec canal et passeur» de De Bloot : 15 075 F
- ° D. Jaunard pour «Paysage avec passeur» de De Bloot : 13 627,80 F
- ° B. Arbus pour «la Bénédicité» de Tilboch : 9 648 F
- ° D. Jaunard pour «la Bénédicité» de Tilboch : 3 738,60 F
- ° E. Duprez pour «Saint-Matthieu» de Wolffort : 10 854 F

Total de la dépense : 122 162,96 F

Cette subvention de 61 080 F (50 % des travaux) devra être encaissée en recettes sur l'imputation 90.234 article 1321.00509 (participation de l'Etat) et réaffectée en dépenses sur l'imputation 90.234 article 2316.00509 (Travaux de restauration) code service 52000.

II - Association des Amis des Musées et des Bibliothèques de Besançon

Afin de soutenir l'exposition sur les peintures nordiques, l'association a souhaité exercer cette année son mécénat en privilégiant le secteur restauration. Son choix s'est porté sur un tableau de Jan Van de Venne «La Diseuse de bonne aventure».

L'association prendra donc à sa charge le montant total de la restauration qui s'élève à 34 000 F.

Cette somme devra être encaissée en recettes sur l'imputation 90.234/ article 1328.00509 (autres participations) et réaffectée en dépenses sur l'imputation 90.234 article 2316.00509 (restauration d'oeuvres d'art) code service 52000.

III - Fondation Biennale de Sao-Paulo (Brésil) :

Les deux tableaux de Goya appartenant aux collections du musée seront présentés à la prochaine biennale de Sao-Paulo. L'état de ces deux oeuvres nécessitait une restauration. Ces travaux seront pris en charge par la Fondation Biennale de Sao-Paulo pour un montant de 31 000 F.

Il y a donc lieu d'encaisser cette somme en recettes sur l'imputation 90.234/ 1328.00509 code service 52000 (autres participations) et de les réaffecter en dépenses sur l'imputation 90.234/2316. 00509 code service 52000 (travaux de restauration).

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

«**M. FERREOL** : Je voulais simplement signaler une nouvelle fois l'effort de mécénat tout à fait important qui est fait par l'Association des Amis des Musées et de la Bibliothèque. Je le dis parce que c'est vraiment un partenariat régulier, fidèle et qui cette fois se manifeste pour une opération de restauration d'une oeuvre choisie en relation avec notre conservateur à propos de l'exposition sur les peintures nordiques.

M. LE MAIRE : A noter aussi que récemment la BNP nous a permis la restauration d'une belle oeuvre d'art.

M. FERREOL : Tout à fait. La Ville de Besançon a été choisie, et en particulier cette oeuvre d'un anonyme napolitain, parmi trente autres musées de France, et a bénéficié, vous avez pu le voir sur les grands panneaux 4 x 3 comme ceux qui ont eu la chance de le voir au Musée, de la restauration de ce très beau tableau qui, depuis plusieurs années, ne pouvait pas être présenté en raison de l'état de dégradation dans lequel il se trouvait.

M. LE MAIRE : Le coût de cette restauration est de 200 000 F».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 29 septembre 1998.